

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Présents: M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - Mme VINDRIEUX Cécile - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M. CROS Laurent – M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – Mme GUILLOT Priscilla – M. NOIR Benjamin – M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme PONTON Carine) - M. MARCAILLOU Patrick (donne pouvoir à M. NOIR Benjamin) – Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme ARSAC Brigitte) – Mme CHOMARAT Sandrine – M. FAURIE Romain - M. LESCAILLE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme VINDRIEUX Cécile

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023 est adopté.

Délibération n°2023-019 Renouvellement du parc éolien de la Citadelle (8-8 Environnement)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*DONNE un avis favorable au projet de renouvellement d'éoliennes de la Citadelle et leurs aménagements

*RÉAFFIRME son intérêt pour les énergies renouvelables, à la fois sur le plan environnemental ainsi que sur le plan du développement local

*PRÉCISE que les démarches administratives pour le renouvellement vont être réalisées par la société BORALEX

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-020 Décision modificative n°1 (7-1 Décisions budgétaires)

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-021 Subventions aux associations pour l'année 2023 (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE le tableau des propositions de subventions réalisé par la commission tel que présenté.

*AUTORISE le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-022 Subvention concernant l'association Affaire de goûts (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, les deux propositions sont mises au vote :

*Première proposition subvention à 600€

Pour : 6 Contre : 5 Abstention: 5

*Seconde proposition subvention à 800€

Pour : 5 Contre : 6 Abstention : 5

*Conformément aux votes, une aide de 600€ est attribuée à l'association Affaire de goûts pour la réalisation du spectacle en 2023.

Délibération n°2023-023 Convention de partenariat avec le centre socioculturel année 2023
(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Maire présente les éléments du projet de convention de partenariat entre la Mairie et l'association concernée et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention telle que présentée et à effectuer les versements des sommes inscrites.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-024 Subvention d'équipement exceptionnelle au bénéfice du SIGLD
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*DÉCIDE d'attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 8 000 euros au SIGLD au titre de l'année 2023 pour la réalisation de travaux structurants,

*DIT que cette somme sera versée sur présentation de justificatifs de factures des travaux réalisés,

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

M. NOIR Benjamin ne prend pas part au vote en ce qui concerne le pouvoir qu'il a reçu de M. MARCAILLOU Patrick, Président du SIGLD.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-025 Participation aux frais de scolarité pour les communes de résidences des élèves scolarisés dans les écoles saint-agrèvoises
(7-10 Divers)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*SOLLICITE une participation financière aux frais de scolarité, conformément à la législation en vigueur, auprès des communes de résidence des élèves scolarisés mais non domiciliés à Saint-Agrève.

*PRÉCISE que pour l'année scolaire 2022-2023, les frais de scolarité par élève s'élèvent à 384,56 euros pour un enfant de l'école élémentaire et 1 617,39 euros pour un élève de maternelle.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-026 Avenant n°3 au marché de voirie (lot 2 terrassement)
(1-1 marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE l'avenant 3 au lot 2 travaux de terrassement avec l'entreprise FAURIE Christian TP.

* PRÉCISE que cet avenant permet de fixer les prix nouveaux (fourniture et pose poteau incendie et fourniture et transport scalpage0/30 noir) tels que présentés.

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la modification de ce marché.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-027 Institution d'un tarif pour le marché de producteurs
(7-10 Divers)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

- * APPROUVE la poursuite du marché de producteurs les jeudis du 15 mai au 15 septembre de 17h00 à 19h00.
- * FIXE une redevance de 200 euros pour l'occupation de la Place de Verdun pour ce marché.
- * PRÉCISE que la redevance sera payée en une fois au plus tard le 15 septembre par le producteur responsable de ce marché.
- * AJOUTE qu'une convention sera établie en ce sens.
- *AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-028 Convention pour les interventions musicales en milieu scolaire
2023/2024
(8-1 Enseignement)

Après présentation de la convention relative à l'intervention musicale en milieu scolaire année 2023/2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *APPROUVE les conventions telles que présentées.
- *AUTORISE le Maire à signer ces conventions.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-029 Demande de subvention atout ruralité 07 auprès du Département de l'Ardèche dans l'enveloppe pacte routier
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

- * APPROUVE les travaux de voiries communales présentés ci-dessus.
- * SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre du Pacte Routier.
- * PRÉCISE que le taux et le plafond devraient conduire la commune de Saint-Agrève à percevoir 20 000€ dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07.
- * AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0

Délibération n°2023-030 Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 pour les opérations de déneigement des voiries communales
(7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

- * SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre du Pacte Routier pour les frais de déneigement.
- *AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-031 Actualisation des dénominations de voies suite à la mise en place de l'adressage en 2019
(8.3 Voirie)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'actualisation des dénominations pour les voies communales et rurales comme indiqué.

*PRÉCISE qu'un tableau récapitulatif des dénominations des chemins, voies, rues et places est joint en annexe de la présente délibération.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

1) Présentation d'une décision prise par le Maire

2) Le bal et la buvette du 13 juillet 2023 seront organisés par l'association des boules lyonnaises.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 22 juin 2023
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

À Saint-Agrève le 16/05/2023

Le Maire

Michel Villemagne

